



# Assemblée générale

Distr. limitée  
8 mai 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Comité de l'information

### Vingt-troisième session

30 avril-11 mai 2001

Point 10 de l'ordre du jour

**Examen et adoption du rapport que le Comité présentera  
à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session**

## Projet de rapport

### Chapitre III Débat général

25. Les États membres du Comité d'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Angola, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chili (au nom du Groupe de Rio), Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guyana, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Japon, Kazakhstan, Mexique (au nom de 20 pays hispanophones), Mongolie, Mozambique (au nom de la Communauté des pays de langue portugaise), Népal, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas (au nom des États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), République populaire démocratique de Corée, Ukraine et Yémen.

26. Les observateurs pour l'Azerbaïdjan, les Émirats arabes unis, Monaco et le Tadjikistan ont fait aussi des déclarations au cours du débat général. Le Directeur du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à New York a fait aussi une déclaration devant le Comité, de même que l'Observateur de la Palestine au nom du Groupe arabe.

27. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, les intervenants ont tous souligné l'importance de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, et des valeurs qu'elle symbolise. De nombreuses délégations ont réitéré que la Déclaration des droits de l'homme proclame que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Elles ont condamné la violence à l'encontre des journalistes visant à les bâillonner ou à entraver leur travail et elles ont rendu hommage à ceux qui avaient trouvé la mort ou avaient été blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions. Une délégation a fait observer que la liberté de la presse était un principe fondamental de la démocratie.

28. Tous les intervenants ont souligné l'importance de l'information au cours du nouveau millénaire et le rôle critique qu'elle pouvait jouer en matière de renforcement des capacités et de développement au niveau national. Un certain nombre de délégations ont dit qu'il fallait un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui soit plus juste et plus efficace, basé sur une circulation libre et équilibrée de l'information vers tous les peuples. Un intervenant a qualifié l'information d'instrument de première importance pour la transmission de la vérité et pour la promotion des buts que sont la paix et l'humanité. Toutefois, selon lui, des critères juridiques et éthiques étaient nécessaires pour la diffusion de l'information. Un intervenant a mentionné la nécessité d'assurer la sécurité de l'information au niveau international.

29. De nombreuses délégations ont dit que le « village planétaire » potentiel avait laissé la place aux inégalités du « fossé numérique ». Elles se sont accordées à dire que de nombreux pays en développement ne disposaient pas, à l'heure actuelle, des infrastructures et ressources nécessaires pour tirer parti des technologies modernes de l'information. Un certain nombre d'intervenants ont mentionné le Rapport du Millénaire du Secrétaire général (A/54/2000), dans lequel il offrait une analyse opportune de ce fossé, le qualifiant de très grave problème auquel le monde est confronté au XXI<sup>e</sup> siècle. Elles ont fait leur son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies doit à présent exploiter pleinement le potentiel de la révolution informationnelle et aider à combler ce fossé entre le nord et le sud en mettant à niveau ses technologies d'information en vue de mieux faire connaître aux peuples du monde les buts et réalisations de l'Organisation.

30. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a noté que la déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social lors de la session de fond de 2000 du débat de haut niveau reconnaissait le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour ce qui est d'induire la croissance économique et le développement social, ainsi que le risque de voir leur utilisation aggraver les disparités existant entre les pays. Les délégations ont reconnu qu'il était nécessaire de maximiser l'utilisation de tous les moyens de coopération aux fins du développement des capacités d'information et de communication des pays en développement. Plusieurs intervenants ont mentionné les travaux de l'UNESCO à l'appui de projets visant à promouvoir l'accès universel à l'information. À ce propos, plusieurs délégations ont noté que ce point revêtait une importance particulièrement critique pour le continent africain.

31. Les membres du Comité ont vivement appuyé la vue exprimée par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000, selon laquelle le défi à relever à présent est de faire de la mondialisation une force positive pour l'humanité. La Déclaration du Millénaire ayant proclamé le droit à l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication, de nombreuses délégations ont félicité le Secrétaire général qui avait joué un rôle mobilisateur en vue de combler le fossé numérique en créant le Programme des Nations Unies pour les technologies de l'information (UNITEs), le « Centre télé-médical » et le Groupe d'étude pour l'informatique. Une délégation a dit que son pays avait déjà contribué à UNITEs et a demandé aux autres gouvernements de faire de même.

32. Tous les intervenants ont vivement appuyé l'initiative du Secrétaire général visant à assigner un rôle majeur aux activités de communication et d'information en vue de mettre en place un vaste soutien au niveau mondial en faveur de l'Organisa-

tion. Ils ont fait leur son opinion selon laquelle il n'était pas possible d'atteindre les buts de l'Organisation des Nations Unies sans les efforts faits par le Département de l'information pour que les hommes et les femmes du monde entier comprennent bien les travaux et les objectifs de l'Organisation. Ils ont réitéré que le Département devait mobiliser l'appui public suscité par le Sommet du Millénaire et faire comprendre de façon efficace à un public mondial que l'Organisation des Nations Unies était véritablement la maison commune indispensable à l'ensemble de la famille humaine. De nombreuses délégations ont demandé au Département de diffuser des informations équilibrées et objectives et de contribuer à une organisation ouverte et transparente. Comme l'a dit un des intervenants, le Département était le seul organe d'information à même de donner une vision holistique de l'Organisation face à certaines couvertures médiatiques négatives sur ses travaux.

33. Plusieurs intervenants se sont référés aux méthodes de travail du Comité de l'information. Une délégation, au nom d'un grand groupe de pays, a fait observer que la structure de la résolution adoptée traditionnellement était bonne et qu'elle s'attendait à un échange de vues et à des négociations ouvertes et souples en vue de réaliser un consensus. D'autres intervenants ont demandé aussi que l'on recherche un consensus dans le cadre des délibérations du Comité. Une délégation a dit que les aspects du projet de résolution A étaient aujourd'hui plus importants que jamais et qu'à ses yeux ils ne pouvaient être remplacés par une discussion sur le fossé numérique, bien que cela fût un sujet important. L'intervenant, au nom d'un grand groupe de pays, a dit qu'afin d'intensifier le dialogue avec le Département de l'information, il fallait que des réunions se tiennent entre les représentants des groupes régionaux et des départements, peut-être une fois tous les trois mois, pour discuter de l'application des recommandations du Comité.

34. Les membres du Comité se sont félicités du nouveau Chef intérimaire du Département de l'information et ils ont loué aussi les excellentes qualités de dirigeant de son prédécesseur, le Secrétaire général adjoint Kensaku Hogen. Ils se sont, d'une manière générale, félicités des mesures qui avaient été prises jusqu'à présent dans le cadre du processus de réorientation, notant en particulier les efforts faits par le Département pour mettre en place une culture de communication au sein de l'Organisation et élaborer une vision stratégique au sein du Secrétariat. Une délégation, parlant au nom d'un grand groupe de pays, s'est félicitée des initiatives du Département visant à procéder à un réaménagement organisationnel et à obtenir une rétroaction de qualité auprès des publics. Plusieurs délégations ont noté qu'il était à présent essentiel de définir clairement les priorités et d'assurer une allocation intelligente des ressources pour que le Département puisse utiliser une combinaison appropriée d'outils de communication. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a dit que le Comité devrait élaborer des politiques visant à renforcer l'efficacité du Département afin qu'il puisse relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, et que le Département devait traduire dans les faits le slogan « Optique mondiale, approches locales » en touchant des relais clefs, les médias et les organisations non gouvernementales. Une autre délégation a dit que, compte tenu des ressources limitées dont le Département disposait, il fallait s'efforcer de rationaliser ses activités, d'adopter de nouvelles technologies et de coopérer avec le secteur privé en le mobilisant. Un intervenant a dit qu'il était impératif que le Comité donne au Département des mandats clairs tout en l'appuyant au moyen des ressources nécessaires. Il a souligné en outre que l'érosion naturelle des effectifs devait cesser. Un intervenant a insisté sur le fait qu'aucune décision affectant l'avenir du Département ne devait être prise sans avoir

été débattue auparavant par le Comité, afin que celui-ci ne soit pas relégué à l'arrière-plan.

35. Tous les orateurs ont souligné l'immensité du champ des possibilités qu'ouvrait la révolution technologique dans le domaine des communications et ont fermement appuyé la démarche du Département qui intégrait ces nouvelles techniques dans tous les aspects de ses travaux. Ils l'ont unanimement félicité d'avoir mis au point le site Web des Nations Unies, dans lequel ils s'accordaient à voir un important outil de communication permettant d'amplifier le message de l'Organisation et de donner accès à l'information à des centaines de millions de gens dans le monde. L'équipe du site Web était pour l'un des orateurs l'illustration parfaite de ce qui pouvait être réalisé en puisant dans les ressources existantes, ce qui l'amenait à mettre en doute la nécessité de faire appel à un spécialiste de l'extérieur pour rationaliser le site. Quant à la facilité d'utilisation, plusieurs orateurs ont noté qu'il était parfois difficile de naviguer sur ce site tel qu'il était conçu maintenant. En revanche, une délégation le trouvait facile à utiliser, complet et d'un riche contenu. Une autre délégation a félicité le Département d'avoir enrichi le contenu de l'information destinée à la société civile et au secteur des affaires et d'avoir multiplié les liens entre ceux-ci et l'Organisation. Un certain nombre d'orateurs se sont plu à noter que le Département avait appuyé le lancement d'une page Web en portugais qui serait prochainement mise à la disposition des visiteurs. Une délégation l'a félicité pour la mise au point du site du Comité de l'information tandis que d'autres appréciaient l'ouverture de la page « Les Nations Unies travaillent pour vous ». Plusieurs orateurs ont demandé que le système du disque optique soit relié aussitôt que possible au site Web des Nations Unies, ce qui renforcerait le caractère multilingue du site et ouvrirait librement à tous l'accès à l'information. Un autre orateur, se faisant le porte-parole de plusieurs personnes, a fait observer que les sites Web des Nations Unies pouvaient dans certains cas être générateurs de recettes. Plusieurs orateurs estimaient que c'était au Département qu'il appartenait de prendre la tête des travaux concernant le développement d'un portail Internet central qui s'ouvrirait sur tous les sites Web du système des Nations Unies.

36. De nombreuses délégations estimaient que la question du multilinguisme dans tous les travaux de l'Organisation et particulièrement en ce qui concernait ses activités d'information était de la plus grande importance. Elles s'inquiétaient en particulier de ce que le principe de la parité entre les six langues officielles de l'Organisation ne soit pas respecté sur le site Web. Un certain nombre d'orateurs ont fait ressortir que cette situation ne ferait qu'élargir la fracture numérique. Plusieurs ont fait observer que si l'on avait pu constater quelque amélioration dans ce domaine, il restait encore beaucoup à faire. Un orateur a dit que si le format des principales pages du site Web était identique pour toutes les langues, le volume de l'information véhiculée n'était pas égal. Une autre délégation a noté que les pages Web en chinois ne représentaient que 10 à 15 % des pages en anglais et en français. Une autre encore a fait observer, au sujet des propositions d'enrichissement du site dans chacune des langues, que l'on ne pouvait pas se fonder pour ce faire sur le seul critère de l'utilisation effective. Il était nécessaire, à son avis, d'entreprendre une étude technique pour déterminer ce qui devait être fait pour aboutir à la parité.

37. Une délégation, qui s'exprimait aussi au nom d'un groupe de 20 pays hispanophones, a fortement critiqué le déséquilibre croissant dans l'utilisation qui était faite à l'Organisation des langues officielles et des langues de travail. Les pays de langue espagnole, en particulier, ne pouvaient accepter cette situation. Cette délégation a

présenté un plan détaillé, comportant un certain nombre de mesures qui devaient contribuer à réaliser la parité linguistique dans l'Organisation et demandé que ce plan soit transmis au Secrétaire général. Un autre orateur, s'exprimant au nom d'un groupe nombreux, a réclamé que l'on s'engage autrement que du bout des lèvres en faveur du multilinguisme à l'Organisation, et a, lui aussi, demandé que l'on prévoie des ressources suffisantes pour que le castillan soit utilisé en proportion du nombre des hispanophones dans le monde. Plusieurs délégations ont dit qu'il faudrait d'une manière générale utiliser plus largement l'arabe dans les matériels d'information, et l'une a précisé que les ressources nécessaires devaient être prévues à cet effet.

38. Tout en convenant sans réserve que l'innovation technologique et les médias électroniques jouaient un rôle déterminant dans la diffusion de l'information des Nations Unies, un très grand nombre d'orateurs ont souligné toute l'importance des moyens traditionnels de diffusion, moyens qui apparaissaient à certains plus importants encore qu'ils ne l'étaient auparavant pour les pays et les populations qui se trouvaient du mauvais côté de la fracture numérique. Certaines délégations estimaient que la radiodiffusion restait le moyen de communication de masse le plus utilisable à la disposition des pays en développement et qu'il convenait, selon les propres termes d'un intervenant, « d'optimiser sa capacité de répondre aux besoins de ces pays ». Beaucoup ont ajouté que l'on ne saurait trop insister sur l'importance de ce moyen de communication pour les Africains. Les membres du Comité étaient très nombreux à apprécier le projet pilote de développement d'une capacité internationale de radiodiffusion au niveau de l'Organisation des Nations Unies; dans le cadre de ce projet, des bulletins d'information d'une durée de 15 minutes étaient diffusés dans les six langues officielles par des centaines de stations de radio. Tous les membres du Comité estimaient que ces émissions quotidiennes aidaient le Département à assurer la diffusion par l'ONU d'une information complète et objective à l'échelle mondiale. De nombreuses délégations pensaient que l'on ne devait pas en rester au stade du projet pilote et, selon les propres termes d'un intervenant, qu'il fallait asseoir ce projet sur des bases solides en lui assurant un financement approprié. Une autre délégation qui estimait, comme le Secrétaire général, que le projet pilote était l'un des exemples de réussite les plus marquants de la réorientation du Département de l'information, a dit que ce projet devait être considéré comme la pierre angulaire des activités d'information et qu'elle attendait avec intérêt le rapport final sur ses résultats.

39. Un certain nombre d'orateurs, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe, a souligné l'importance que l'on attachait à l'utilisation de la langue portugaise dans les activités du Département et a souligné que les efforts consentis à cette fin avaient été couronnés de succès. Ils ont renouvelé leur ferme appui au renforcement des capacités du Service de radiodiffusion de l'ONU en vue de la production de programmes en langue portugaise et ils ont félicité le fonctionnaire qui s'occupait sans ménager ses efforts de ces programmes. Une délégation a souligné l'importance de la radio pour les auditeurs russophones. Un autre orateur a souligné le fait que la radiodiffusion de programmes en bahasa indonésia constituait le meilleur moyen de communication de l'information dans une région peuplée de plus de 200 millions de personnes. Une délégation, se faisant le porte-parole d'un groupe, a demandé à nouveau au Département de produire des programmes radiodiffusés en créole à l'intention de la population haïtienne.

40. Au sujet de la télévision, un orateur, s'exprimant au nom d'un groupe nombreux, a félicité le Département pour les programmes concernant l'Organisation

qu'il continuait à diffuser sur la chaîne 78 du réseau câblé de Manhattan, et a exprimé le souhait que l'on explore maintenant la possibilité d'étendre au monde entier la diffusion de ces programmes. Un autre orateur a demandé si la télévision des Nations Unies produisait des programmes en arabe.

41. Une délégation, s'exprimant au nom d'un groupe nombreux, a fait observer que l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à communiquer son message et à projeter d'elle une image exacte dépendait de la manière dont ses activités étaient présentées aux médias. L'augmentation notable du flux d'informations entre l'Organisation et les journalistes constatée récemment et les progrès techniques qui ont été faits à cet égard lui paraissaient encourageants. Un certain nombre d'orateurs ont noté l'efficacité et l'utilité du Centre de nouvelles des Nations Unies, auquel on pouvait maintenant accéder sur le site Web, centre qu'une délégation considérait comme une source primordiale de références pour les journalistes dans le monde entier, ainsi que l'intérêt du service NewsAlert, qui devait être disponible avant la prochaine session de l'Assemblée générale. Un orateur a dit, à propos des communiqués de presse du Département, que ceux-ci devaient faire ressortir l'aspect intergouvernemental des travaux et délibérations de l'Organisation. Un autre orateur s'interrogeait sur la nécessité des communiqués de presse publiés sous la forme de quasi procès-verbaux à l'issue des réunions, forme qui ne répondait pas, semble-t-il, aux besoins de la presse ou du public. Un orateur a demandé que l'on publie les communiqués de presse dans les six langues de l'Organisation, demande qu'appuyait l'Assemblée générale, tandis qu'un autre faisait observer qu'il importait que les communiqués de presse des Nations Unies soient affichés sur le site Web en temps utile.

42. Un membre du Comité a souligné la qualité de la *Chronique de l'ONU*, magazine phare de l'Organisation, précisant que l'édition indienne de ce magazine était publiée sans frais pour l'Organisation, possibilité qui était envisageable pour d'autres régions. Il estimait, d'autre part, au sujet de cette publication, que la question de sa périodicité et du multilinguisme méritait plus ample examen.

43. Une délégation a dénoncé l'agression commise contre son pays sous forme de programmes radio et télévision diffusés à partir d'un autre pays comme étant des violations flagrantes du droit international. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a dit que ce n'était pas là une critique constructive; la première délégation a répondu que les ressources consacrées à cette agression auraient pu être utilisées efficacement par l'Organisation.

44. Une délégation a dit qu'elle souhaitait incorporer dans la résolution un paragraphe qui tendrait à empêcher les médias « de saper la démocratie, d'encourager les conflits ethniques et de contribuer aux manifestations d'extrémisme ». Une autre délégation, préoccupée par les médias de la haine, a demandé au Département de l'information de formuler des programmes permettant de s'attaquer aux effets néfastes de ces médias sur la paix et la sécurité.

45. Une délégation a noté avec inquiétude le pouvoir qu'ont les médias de déformer l'information « en faisant preuve de sélectivité ou en agissant à des fins partisans », a souligné l'intérêt excessif porté ces dernières années aux conflits armés et a dit qu'il existait « une réalité plus vaste, le sous-développement, qui ne faisait pas la une des journaux mais qui était la préoccupation première de générations entières ».

46. De nombreux intervenants ont rappelé que l'Assemblée générale avait demandé de maintenir et d'améliorer les activités consacrées aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition. Selon une délégation, si le Département n'axait pas son attention sur le développement, l'Organisation perdrait toute raison d'être pour les 3 milliards d'êtres humains vivant dans la pauvreté, soit la moitié de la population mondiale. De nombreuses délégations ont demandé au Département de faire connaître les activités et réalisations de l'ONU concernant le développement humain durable, y compris l'élimination de la pauvreté, les droits de la femme et la démarginalisation de la femme, les questions relatives aux enfants, l'environnement, la santé et l'éducation. Un certain nombre ont félicité le Département de la vaste campagne de promotion qu'il avait menée en faveur du Sommet du Millénaire, l'une d'elles faisant valoir que ces efforts « avaient largement contribué au succès de cette manifestation ». Dans ce contexte, plusieurs délégations ont aussi noté que le programme « Les Nations Unies travaillent pour tous » faisait connaître les activités de l'ONU, en particulier celles qui avaient trait au développement économique et social, dans le monde entier. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction une large gamme de campagnes thématiques menées par le Département, en particulier pour faire connaître les grandes conférences internationales et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale devant avoir lieu sous peu. Un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance qu'ils attachaient au succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et aux travaux intensifs que le Département lui consacrait. Plusieurs ont relevé les programmes exécutés par le Département pour faire connaître la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida et la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects. Beaucoup ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et vanté les mérites de la campagne d'information lancée à ce sujet par le Département.

47. Un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance de l'action menée pour promouvoir l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) et ont pris note des efforts faits par le Département pour représenter l'Organisation comme une instance dans laquelle un dialogue fructueux peut être instauré selon les termes de l'une des délégations. Plusieurs ont demandé au Département de diffuser des informations sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010. Plusieurs intervenants ont demandé que davantage d'informations soient diffusées sur la question de Palestine et que le Comité contribue davantage à révéler les faits en ce qui concerne les souffrances du peuple palestinien et les actes d'agression commis contre lui. Ils ont aussi souligné l'importance du programme de formation exécuté par le Département à l'intention de journalistes palestiniens. De même, un certain nombre de délégations ont trouvé fort intéressant le programme de formation exécuté à l'intention de journalistes de la presse parlée et écrite originaires de pays en développement et de pays en transition et ont demandé que ce programme soit élargi. Un intervenant a fait observer qu'il fallait faire connaître la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et a demandé au Département de redoubler d'efforts dans le domaine de l'autodétermination. Plusieurs délégations ont remercié le Département de ce qu'il avait fait pour diffuser des informations à

l'occasion du quinzième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, notant en particulier la page Web consacrée à cette question. Une délégation a dit qu'elle espérait que les problèmes de la région de Semipalatinsk, touchée par les effets des essais nucléaires, seraient, comme les autres années, mentionnés dans la résolution du Comité. Un intervenant, parlant au nom d'un groupe important, a demandé au Département de promouvoir le vingtième anniversaire de la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui serait marqué en 2002. Un autre a relevé avec satisfaction la coopération du Département avec le secteur privé lors de l'organisation de deux ateliers pour l'échange de données d'expérience en matière de communications, destinés à de hauts fonctionnaires, qui s'étaient tenus à New York et à Turin.

48. Tous les intervenants ont convenu que l'information jouait un rôle majeur dans les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans les pays qui fournissent des contingents. De nombreux orateurs ont reconnu le caractère crucial des activités d'information qui permettaient aux populations locales d'avoir accès à des informations impartiales. Un certain nombre d'orateurs ont fait valoir que la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix, au stade de la planification aussi bien qu'à celui de l'exécution, était indispensable. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles attachaient une grande importance à la fonction essentielle du Département de l'information dans le choix des porte-parole des missions des Nations Unies. Une délégation, intervenant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que les émissions de radio des opérations de maintien de la paix, telles que Radio UNAM-SIL en Sierra Leone, étaient un outil de communication indispensable.

49. Plusieurs orateurs ont demandé des précisions quant aux implications des propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Ces orateurs se sont interrogés sur l'existence d'un risque d'affaiblissement du rôle du Département dans les missions de maintien de la paix. Une délégation a indiqué qu'elle souscrivait aux recommandations que le Groupe d'étude avait formulées dans son rapport sur le renforcement de la planification et de l'appui opérationnel en matière d'information des opérations de maintien de la paix, et une autre a demandé au Département de participer à la mise en œuvre de ces recommandations. Un orateur a dit qu'il ne pouvait souscrire à la tentative « de continuer à réduire les structures déjà amoindries » du Département de l'information, en suivant les recommandations énoncées dans ledit rapport. Un autre orateur a convenu que le renforcement de la Section de la paix et de la sécurité au sein du Département de l'information donnerait à celui-ci davantage de moyens pour fournir l'appui opérationnel nécessaire aux missions des Nations Unies. Selon cet orateur, le Département de l'information était le mieux placé pour mettre ses connaissances spécialisées à la disposition du Département des opérations de maintien de la paix, et il serait préférable que le Groupe de la cartographie et la Section de l'analyse et des médias continuent de faire partie du Département. Certaines délégations ont clairement dit que le Comité de l'information était l'organe pertinent pour examiner toutes les recommandations du Secrétaire général concernant le rapport du Groupe d'étude susceptibles d'avoir des conséquences pour le Département de l'information. Prenant la parole au sujet du maintien de la paix, un orateur a déclaré que les Nations Unies devaient envoyer des observateurs dans les territoires



occupés pour étudier la situation pénible dans laquelle se trouvait le peuple palestinien.

50. Un certain nombre d'orateurs ont fait part de leur satisfaction quant aux ressources et aux services en matière d'information qui existaient à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Un orateur, intervenant au nom d'un grand groupe, a mis en lumière les efforts stratégiques du Département pour informatiser la Bibliothèque, efforts qui ont été salués. D'autres délégations ont convenu que l'entrée sur le Web du Système d'information bibliographique de l'ONU, première base de données de la Bibliothèque sur Internet, ne saurait que faciliter l'accès aux documents. Un orateur, intervenant également au nom d'un grand groupe, a déclaré qu'il approuvait la modernisation des bibliothèques de l'ONU et le fait qu'elles étaient plus intégrées et plus accessibles à tous. D'autres orateurs ont évoqué les cours de formation organisés par la Bibliothèque et se sont dits favorables à ce qu'ils soient également proposés aux fonctionnaires des missions permanentes.

51. De nombreux orateurs ont insisté sur le fait que les centres d'information des Nations Unies jouaient un rôle non négligeable dans la diffusion de l'information sur les activités de l'ONU, et ont qualifié ces centres de « fenêtres ouvertes sur le monde ». Leur importance pour les populations des pays en développement a été mise en avant, et une délégation, intervenant au nom d'un grand groupe de pays, a déclaré que les centres devaient recevoir des ressources suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins de ceux auxquels les informations sont les plus utiles. Une délégation a constaté avec satisfaction que plus de 40 % des centres d'information se trouvaient en Afrique, où leur contribution pouvait avoir une valeur inappréciable, à l'instar de celle du centre de New Delhi. Formulant une observation dans le même sens, une délégation a demandé que le financement des centres d'information qui se trouvaient en Afrique soit assuré, étant donné que ces centres contribuaient au développement de cette région, en partenariat avec les organismes et les programmes du système des Nations Unies.

52. De nombreux orateurs ont dit que le processus d'intégration devrait être examiné au cas par cas en consultation avec le pays hôte concerné. Une délégation a réaffirmé sa préoccupation face aux difficultés actuelles. Plusieurs membres du Comité ont demandé que soit établi un rapport sur la situation dans les centres intégrés. Dans le même temps, un certain nombre d'orateurs, y compris un orateur intervenant au nom d'un grand groupe de pays, ont indiqué qu'ils appuyaient sans réserve l'initiative du Secrétaire général de créer des Maisons des Nations Unies, qui était un moyen concret de rendre plus visible la présence de l'ONU et de mieux faire comprendre ses activités, ainsi qu'une mesure économique. Une délégation en particulier a fait observer que le Secrétaire général avait participé à l'inauguration officielle de la Maison des Nations Unies à Tokyo, et a également déclaré que son gouvernement appréciait hautement la qualité de l'action du centre d'information des Nations Unies à Tokyo, qui a été qualifié de « principal organe d'information publique dans cette nouvelle maison des Nations Unies ». L'orateur a ajouté que le bâtiment et le terrain avaient été fournis à titre gracieux par son gouvernement.

53. Un certain nombre de délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant la question de l'allocation équitable de ressources aux centres d'information, en particulier ceux des pays en développement, et ont jugé qu'il fallait poursuivre les efforts de rationalisation de ce processus. Elles ont souscrit à l'appel lancé par le

Secrétaire général aux gouvernements hôtes, leur demandant de faciliter les travaux de ces centres en fournissant des locaux gratuits ou à loyer subventionné.

54. Se félicitant de l'excellent travail réalisé par le centre d'information de Lisbonne, une délégation a noté que ce centre jouait un rôle important pour la diffusion d'informations dans d'autres pays lusophones où l'Organisation des Nations Unies n'avait pas les mêmes moyens d'informer le public. Plusieurs intervenants ont noté que les technologies de la communication avaient permis d'améliorer notablement l'efficacité et la productivité des centres, et ont demandé à ce que tous les centres soient équipés comme il convient. Un intervenant a déclaré que tous les centres devaient disposer de sites Web, notamment le centre de Port of Spain, qui desservait l'ensemble de la région des Caraïbes. Une délégation a estimé que les centres d'information pouvaient contribuer à l'élaboration par les pays hôtes de politiques qui tiennent compte des intérêts spécifiques des femmes, s'agissant des technologies de l'information et de la communication.

55. Une délégation, s'exprimant au nom d'un groupe important de pays, a dit que le groupe se félicitait du renforcement de l'élément information du bureau pluri-insulaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de Kingston. Un intervenant a noté avec préoccupation que le centre de la capitale de son pays n'avait pas eu de directeur depuis que l'ancien titulaire « avait quitté Dhaka il y avait plusieurs années ». Le centre avait été intégré au PNUD en fait, et l'intervenant souhaitait savoir quand le poste serait pourvu. De même, un membre du Comité s'est inquiété de la suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information du Bureau des Nations Unies à Minsk.

56. À l'issue du débat général, le chef par intérim du Département de l'information a répondu à quelques-unes des questions soulevées par les délégations.

## **Chapitre IV**

### **Examen des rapports du Secrétaire général**

57. Le chef par intérim du Département et des hauts fonctionnaires ont présenté sept rapports du Secrétaire général que le Comité a examinés séparément. Le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/2) qui avait fait l'objet d'observations liminaires du chef par intérim, et avait été ensuite examiné au cours du débat général, n'a pas fait l'objet d'un examen distinct.

58. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur les activités d'information concernant l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) (A/AC.198/2001/3), le Département a indiqué qu'il avait lancé une campagne visant à encourager une perception positive de la diversité, et à représenter l'Organisation des Nations Unies comme une tribune où ce dialogue pouvait porter des fruits dans chaque domaine d'activité humaine. Le point culminant des activités serait les 3 et 4 décembre 2001, jours où l'Assemblée générale célébrerait officiellement l'Année. Une délégation, s'exprimant au nom d'un groupe, a déclaré que l'appel au dialogue de l'Assemblée générale avait été bien reçu dans le monde entier et contribuerait à promouvoir le respect de toutes les civilisations. Un groupe de personnes éminentes désignées par le Secrétaire général travaillait avec son représentant personnel pour l'Année à l'élaboration d'un ouvrage centré sur la diversité. Au sujet de la diffusion

de messages publicitaires, un intervenant a demandé pourquoi seuls la British Broadcasting Corporation et le Cable News Network étaient cités dans le rapport. Le Département a expliqué que ces organisations avaient été les premières à donner une réponse affirmative. Par la suite, toutefois, ces messages publicitaires avaient été envoyés à près de 100 chaînes de télévision du monde entier.

59. Le Département a présenté les rapports du Secrétaire général relatifs à l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : prise en compte des vues présentées par les gouvernements hôtes (A/AC.198/2001/4), et à l'allocation équitable de ressources aux centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2001/5). S'agissant du dernier rapport, le Département a déclaré que les contributions en espèces des gouvernements hôtes avaient eu une incidence positive sur le fonctionnement de nombreux centres d'information. On a fait observer que les contributions en espèces du Gouvernement au centre d'information de Bogotá, mentionnées dans l'annexe du rapport, étaient supérieures au chiffre indiqué, s'élevant au total à 66 466 dollars des États-Unis. Le Département a apporté des précisions au sujet des dépenses du centre d'information de Tokyo, qui payait un loyer à l'Université des Nations Unies (UNU). En fait, l'Université avait accepté de diminuer le loyer de 30 % pour l'année en cours. Le Département a souligné que le Secrétaire général appréciait la générosité des États Membres qui avaient mis gratuitement des locaux à disposition, ou contribué de toute autre manière aux frais de fonctionnement.

60. Un intervenant a relevé les disparités existant dans l'attribution des postes aux centres d'information. Dans certains pays en développement, le poste le plus élevé était de la classe P-4; il fallait donc améliorer cette situation. Une autre délégation, tout en comprenant les contraintes financières auxquelles se heurtait le Département, a exprimé l'espoir qu'un effort financier particulier serait fait en faveur des centres des pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Le Département a indiqué qu'il continuerait à étudier les problèmes de personnel des centres d'information afin de trouver des solutions permettant de toucher le plus grand public possible.

61. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre le Département de l'information et l'Université pour la paix au Costa Rica (A/AC.198/2001/6), le Département a relevé les relations de longue date (depuis les années 70) qui existaient entre l'Organisation et l'Université. Tout au long de l'année, de nombreuses activités étaient menées en collaboration, et des mesures étaient prises pour améliorer les installations universitaires de diffusion en direct des programmes radio de l'Organisation.

62. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/7), le Département a remercié tous les États Membres qui avaient coopéré avec l'Organisation pour rendre possible cette activité pionnière, dans les six langues officielles avec de surcroît un petit volet en swahili et en portugais. Cette initiative de l'Organisation, entreprise en coopération avec des organismes de radiodiffusion du monde entier, « avait transformé » la façon dont l'ONU s'adresse à tous les peuples, où qu'ils se trouvent. Le succès avait été « écrasant ». En conséquence, le nombre d'émissions radio distribuées sur bandes magnétiques avait été réduit, pour l'instant de 3 000 à 2 000 par semaine, et le serait encore davantage. Autrement dit, des ressources pourraient être économi-

sées, que l'on pourrait investir dans la radiodiffusion en direct. Le Département a déclaré que le projet n'avait que six mois et qu'il était encore en train d'évoluer. Pourtant, les émissions quotidiennes de l'ONU atteignaient déjà une centaine de pays. Le Département s'efforcerait à la fois de constituer de nouveaux partenariats avec les États Membres et d'améliorer le contenu des émissions disponibles.

63. Un certain nombre d'intervenants se sont déclarés tout à fait en faveur du projet pilote de radiodiffusion, en déclarant qu'ils attachaient la plus grande importance à cette façon de diffuser la voix de l'Organisation, notamment dans les pays en développement. Une délégation a déclaré que l'Amérique latine, en particulier, tirait profit de la diffusion en direct. Selon un membre, le projet montrait bien que l'on pouvait obtenir des résultats si tous les intéressés « se donnaient la main ».

64. Le Département a cependant signalé que l'on n'avait « ni les autorisations, ni les ressources nécessaires » à la poursuite des activités pendant l'exercice biennal 2002-2003. Il fallait donc en débattre, et la prorogation du projet était fonction de l'évaluation qu'en ferait l'Assemblée générale. Le budget du projet était estimé à 1,7 million de dollars par an et, s'il était évident qu'un projet pilote de plus était inutile, il serait quand même souhaitable de conserver si possible le même niveau de programmation dans le proche avenir.

65. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/8), le Département a déclaré que, depuis la parution de ce rapport, le site en question recevait 4 millions de visites par jour, la moyenne des documents consultés s'établissant à 410 000 pièces. La question du développement multilingue du site Web se présentait, à son avis, sous deux aspects. Pour entretenir et améliorer le site de façon régulière, il fallait d'abord disposer d'une solide dotation en ressources et en personnel; certaines mesures avaient certes été prises dans les limites des ressources existantes, mais le développement futur du site exigerait de nouveaux crédits et le Département restait persuadé qu'il fallait procéder à une étude de faisabilité. Ensuite, il fallait s'occuper de la question de la création et de l'enrichissement des contenus, mais, sur une base plus large, à l'échelle institutionnelle.

66. Un certain nombre d'intervenants ont renouvelé les félicitations qu'ils avaient adressées au Département pour son travail sur le site Web de l'Organisation. La question du multilinguisme a été largement débattue et les membres du Comité ont été unanimes à réclamer la parité des six langues officielles sur le site. Ils estimaient que la volonté de parité linguistique de l'Assemblée générale n'avait pas été respectée et qu'il fallait donc prendre des mesures pour rétablir l'équilibre. Une délégation a demandé au Secrétariat un état détaillé des effectifs affectés à chaque version linguistique du site. Certaines délégations ont aussi demandé des données de fréquentation plus détaillées, selon la région d'origine des visiteurs et les langues et les sujets retenus. Le Département a répondu qu'il était en voie d'acquiescer un nouveau logiciel qui faciliterait ce genre d'analyse. Il fallait cependant rappeler qu'il était parfois difficile de localiser un visiteur parce que les fournisseurs de services sont souvent situés dans des régions différentes.

67. Plusieurs délégations se sont félicitées de la clarté et de l'honnêteté du rapport du Département. Elles ont fait observer que la parité linguistique du site Web n'était pas un problème qui incombait au seul Département de l'information et qu'il ne se réglerait qu'avec le concours de tous les services dont émanaient les contenus. Cer-

tains intervenants ont évoqué diverses questions relatives au site Web, comme l'accès au système à disques optiques, la possibilité d'en tirer un revenu, la création d'un portail commun ouvrant sur tout le système, la mise au point et l'élargissement d'un index et l'accessibilité du site aux handicapés. Une délégation a soulevé la question de la diffusion sur le site Web de documents non encore parus sous forme imprimée, procédé qui était une violation manifeste des règles de l'Organisation et qui ne devait plus se renouveler.

68. Le Chef du Département par intérim a déclaré que le multilinguisme était un « principe cardinal » pour son service, dans la mesure où les ressources permettaient d'y faire droit. Il a demandé des conseils sur les coupes que le Département pourrait faire dans son programme de travail pour libérer des ressources aux fins de développer encore le site Web. Il a rappelé au Comité que le Département de l'information avait perdu 103 postes depuis l'exercice biennal 1992-1993. On avait présenté aux États Membres un montant supérieur à 600 millions de dollars, représentant le coût de la parité absolue entre les six langues officielles, montant qu'ils n'avaient pas accepté. Une délégation a fait observer que la porte était maintenant ouverte et que le Comité pouvait faire des propositions. Le budget de l'exercice biennal suivant n'ayant pas encore été adopté, il était « prématuré » d'admettre que le site Web n'aurait aucune ressource et il fallait en parler davantage, a-t-elle ajouté.

69. Quant au rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2000 (A/AC.198/2001/9), le Département a rappelé que le Comité avait approuvé à sa dernière session la campagne « Les Nations Unies travaillent pour vous », initiative du système tout entier coordonnée par le Département. D'autre part, des membres du Comité s'étaient déclarés vivement intéressés par la mise en commun des efforts aux fins d'utiliser la nouvelle technologie de l'information pour diffuser les messages de l'ONU auprès de l'opinion publique du monde entier. Le Département a déclaré à ce propos que la coopération à l'échelle du système en matière de télévision, le travail du Service de presse sur l'Internet et une station de radio internationale étaient des initiatives qui étaient soutenues.